Université de Montréal et du monde.

Département de psychologie
Faculté des arts et des sciences

Plan de cours

Informations générales

Cours	
Sigle et section	**NCM2200 - H**
Titre	**Laboratoire en neurocognition musicale**
Nombre de crédits	**3**
Trimestre et année	**Hiver 2026**
Horaire	Lundi 8h30 à 11h30 ***** Vous trouverez le local dans votre Centre étudiant ou dans votre Centre corps professoral. Cette information est confidentielle et ne doit pas apparaître sur le plan de cours.***
Mode de formation[1]	En présentiel
Site StudiUM disponible	Oui
Description courte et préalables disponibles ici : https://admission.umontreal.ca/repertoire-des-cours/	

[1]*Les cours hybrides, multimodaux et entièrement en ligne doivent obligatoirement avoir été approuvés par la direction du Département de psychologie avant la soumission du plan de cours.*

Personne enseignante	
Nom et titre	**Clara Ziane**
Coordonnées	**clara.ziane@umontreal.ca**
Disponibilités[2]	Lundis 8h30 à 11h30 et sur rendez-vous

Auxiliaire d'enseignement	
Nom	Maëlle Tixerant
Coordonnées	maelle.tixerant@umontreal.ca
Disponibilités[2]	Sur rendez-vous

Plan de cours

Apprentissages visés

Objectifs généraux

L'objectif de ce cours est d'initier les étudiant.e.s à la recherche en neurocognition musicale. Les étudiant.e.s mèneront des projets de recherche, de leur conception à la présentation des résultats. Les projets seront réalisés dans les locaux et avec l'équipement de pointe du Laboratoire international de recherche sur le cerveau, la musique et le son (BRAMS). Ce cours est hautement interactif et pratique. Il repose donc sur la participation et la capacité à travailler en groupe.

Objectifs spécifiques

Les étudiant.e.s apprendront à réaliser les étapes suivantes : 1) conception de projet, 2) mise en place d'un protocole expérimental, 3) collecte de données, 4) analyses et 5) présentation d'articles scientifiques et de résultats.

Compétences développées

Les étudiant.e.s seront capable de concevoir et réaliser des paradigmes expérimentaux en neurocognition de la musique et d'analyser, interpréter et présenter les résultats correctement, tout en faisant preuve de nuance et d'esprit critique.

Méthodes pédagogiques utilisées

Cours magistraux et discussions en groupe, notamment à travers les *Journal Club*, expériences en laboratoire, lectures, rédaction d'un résumé de recherche et présentations orales.

Plan de cours

Calendrier

Séances et dates	Contenus	Activités/évaluations	Lectures et travail personnel
Cours 1 2026-01-12	Présentation du plan de cours et du déroulement de la session Présentation de la littérature sur les habiletés rythmiques en lien avec la synchronisation audio-motrice	Présentations des projets de recherche	Assignation d'articles pour le Journal Club
Cours 2 2026-01-19	Présentation de la littérature sur les fonctions cognitives en lien avec la synchronisation audio-motrice	Journal Club	Lecture d'articles
Cours 3 2026-01-26	Présentation de la littérature sur les jeux sérieux	Journal Club	Lecture d'articles Choix du projet de recherche
Cours 4 2026-02-02	Présentation des méthodologies pour l'écriture d'un résumé de recherche	Journal Club Visite du BRAMS	Lecture d'articles
Cours 5 2026-02-09	Pilotage des sessions expérimentales	Expériences au laboratoire	Mise en place des projets de recherche/recrutement de participants
Cours 6 2026-02-16	Pilotage des sessions expérimentales	Expériences au laboratoire	**Remise des résumés de recherche**
Cours 7 2026-02-23	Sessions expérimentales 1 & 2	Expériences au laboratoire	Recrutement de participants
Cours 8 2026-03-02	Période d'activités libres (pas de cours)	S/O	S/O
Cours 9 2026-03-09	Sessions expérimentales 3 & 4	Expériences au laboratoire	Recrutement de participants
Cours 10 2026-03-16	Sessions expérimentales 5 & 6	Expériences au laboratoire	Recrutement de participants

Plan de cours

Cours 11 2026-03-23	Sessions expérimentales 7 & 8	Expériences au laboratoire	Recrutement de participants
Cours 12 2026-03-30	Analyses de données	Travail en équipes	S/O
2026-04-06	Lundi de Pâques (pas de cours)	S/O	S/O
Cours 13 2026-04-13	Analyses de données	Travail en équipes	S/O
Cours 14 2026-04-27	**Évaluation finale**	**Présentations orales**	Préparation des présentations orales

Plan de cours

Évaluations

Moyen	Critères d'évaluation sommaires	Date de remise	Pondération
Présentation orale	Présentation d'un article scientifique au Journal Club. Évaluée sur : 1) clarté de la présentation 2) esprit critique, 3) réponses aux questions et 4) utilisation de visuels	**Entre le 19 janvier et le 2 février (selon l'article choisi par l'étudiant.e)**	10%
Remise de travail en classe	Résumé de recherche (250 mots). Évalué sur : 1) clarté de la problématique et concordance des objectifs, 2) pertinence des méthodes, 3) concordance des résultats attendus, 4) contribution à l'avancement des connaissances, 5) esprit de synthèse et 6) respect des consignes	**2026-02-16**	20%
Présentation orale	Présentation des résultats du projet en groupe. Evaluée sur : 1) clarté de la problématique et concordance des objectifs et hypothèses, 2) pertinence des méthodes, 3) clarté des résultats, 4) contribution à l'avancement des connaissances, 5) esprit critique, 6) réponses aux questions et 7) support visuel	**2026-04-27**	30%
Participation	Notes individuelles reposant sur une participation active aux discussions en classe, l'attitude générale en classe et en laboratoire, l'intégration des rétroactions lors des collectes de données, le nombre de participants recrutés et d'expérimentations réalisées.	**Contrôle continu**	40%

Consignes et règles pour les évaluations	
Lieu de dépôt des travaux	Les travaux écrits seront remis sur Studium.
Matériel autorisé aux examens	Pas de restriction.

Plan de cours

Ressources

Manuel(s), texte(s) ou autre(s) ressource(s) obligatoire(s)	
Documents (obligatoires)	Articles scientifiques (fournis par l'enseignante)
Ouvrage(s) à la réserve (obligatoire)	S/O
Équipement ou matériel obligatoire	Accès à un ordinateur

Ressources complémentaires	
Documents	Peretz, I. (2018). Apprendre la musique – Nouvelles des neurosciences. Paris: Odile Jacob.
Sites Internet	S/O
Guides	S/O
Autres	S/O

N'oubliez pas ! Vous pouvez profiter des formations sur la recherche et l'utilisation de logiciels, et d'autres services des bibliothécaires disciplinaires ici : **https://bib.umontreal.ca/criminologie-psychologie-travail-social/psychologie** . Vous trouverez aussi un modèle de la **page de présentation officielle d'un travail** au Département de psychologie.

Plan de cours

Attention ! Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'article 4.8 du Règlement des études de premier cycle et à l'article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales. En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans Synchro, ces dernières ont préséance. Accédez à Synchro par le Bureau du registraire pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Consignes et règles concernant les évaluations	
Absence à une évaluation	La personne étudiante qui s'absente à un **examen**, un **quizz** ou un **cours pour lequel la participation est évaluée** doit présenter une pièce justificative dûment datée et signée (p. ex. billet médical) **dans les sept (7) jours suivant l'absence** via le formulaire CHE_Absence_Evaluation dans Synchro (Centre étudiant). La pièce justificative ne doit pas être transmise à l'enseignant(e) du cours. Si le motif est jugé valable par le Département, l'étudiant(e) qui s'absente à une évaluation **intra-trimestrielle** verra la pondération de cette évaluation redistribuée de façon proportionnelle sur les pondérations des autres évaluations, préférablement du même type. Dans le cas d'une absence à un examen **final**, la personne étudiante devra obligatoirement se soumettre à un examen différé. Les examens différés ont lieu à dates fixes, environ trois ou quatre semaines après la fin du trimestre. Une absence non-justifiée à un examen intra ou final emmène la note de zéro (0) à cette évaluation, sans possibilité de reprise ou de modification de la pondération des autres évaluations. **IMPORTANT :** Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisées à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.
Retard pour la remise des travaux	La personne étudiante qui remet un travail en retard doit présenter une demande **à l'intérieur des cinq (5) jours suivant la date de remise prescrite** via le formulaire CHE_Delai_remise_travail dans le Centre étudiant. La pièce justificative n'a pas à être transmise à l'enseignant(e) du cours. La note de tout travail dont le retard n'est pas justifié par un motif accepté par la direction sera soumise à une **pénalité de 3% de la note maximale possible pour cette évaluation par jour de calendrier**. Un retard de **plus de cinq (5) jours de calendrier entraîne une note de zéro (0)** pour le travail si la demande de délai n'a pas été faite à temps, ou si le motif est jugé non recevable par le Département. **IMPORTANT :** Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisé(e)s à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.
Qualité de la langue	Une pénalité pouvant aller jusqu'à 10% de la note totale pour chaque évaluation pourrait être appliquée (p. ex. fautes d'orthographe, de grammaire, de syntaxe, etc.).

Université de Montréal et du monde.

Département de psychologie
Faculté des arts et des sciences

Plan de cours

Seuil de réussite exigé dans un cours	**Cours avec barème littéral :** Premier cycle : 50% (D) et Cycles supérieurs : 60% (C) **Cours avec barème succès ou échec (S/E) :** À noter que l'étudiant(e) doit être en succès dans chacune des modalités d'évaluation prévue au plan de cours. Ceci est applicable à tous les cycles d'études. *(*) Voir barème de notation à la fin du présent document.*

Dates importantes

Modification de l'inscription (sans frais)	**2026-01-22**
Date limite d'abandon (avec frais)	**2026-03-13**
Évaluation de l'enseignement	Avant l'examen final, vous recevrez un courriel vous invitant à donner votre rétroaction quant à l'enseignement. Cette rétroaction se veut constructive et les commentaires doivent être respectueux. Il est à noter que les enseignant(e)s lisent les commentaires concernant leur cours. Vous êtes fortement invité(e) à prendre connaissance du Code de vie du Département de psychologie.

Soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap (PESH)

Mesures d'accommodement

- Le **SPESH** est l'instance qui accorde les accommodements après étude du dossier de l'étudiant(e) qui en a fait la demande.
- Le **SAFIRE** est l'instance qui organise les examens des PESH (ainsi que les examens différés) qui sont effectués en classe et qui sont d'une durée d'une heure ou plus.

IMPORTANT : Une fois que les accommodements ont été accordés par le ou la conseiller(ère) du SPESH, la personne étudiante est responsable de faire sa demande dans les délais prescrits pour que les mesures d'accommodements liés aux examens soient organisées par SAFIRE.

Note : Si vous communiquez vos demandes concernant un examen à votre conseiller(ère) du SPESH, à votre enseignant(e), ou au Département de psychologie, **l'information ne sera pas transmise au SAFIRE**. Le cas échéant, aucune modalité de compensation ne sera accordée à la personne étudiante.

Le formulaire de demande en ligne du SAFIRE doit être rempli au moins **21 jours** avant la date de l'examen.
Il est FORTEMENT recommandé de faire votre demande pour tous vos examens dès le début de la session lorsque vos inscriptions aux cours sont définitives.
Tout retard entrainera automatiquement le refus de la demande.

**** AUCUN accommodement ne pourra être pris auprès de l'enseignant(e) ou du Département de psychologie ****

Utilisation des technologies en classe

Enregistrement des cours	L'enregistrement des cours n'est pas autorisé. Exceptionnellement et sur demande de l'étudiant(e), la personne enseignante peut, pour des raisons jugées valables, permettre l'enregistrement d'une ou de plusieurs séance(s) de son cours. L'étudiant(e) est responsable de faire l'enregistrement, ou de faire faire l'enregistrement par un pair désigné, dont l'identité aura été communiquée à l'enseignant(e) du cours. Des modalités concernant l'utilisation du matériel enregistré sont convenues avec l'enseignant(e), notamment en ce qui concerne la confidentialité, la durée de conservation et la destruction des enregistrements. Dans tous les cas, y compris si vous bénéficiez d'un accommodement accordé par le SPESH lié à l'enregistrement des cours, **vous devez obligatoirement compléter et faire signer le formulaire d'autorisation** par l'enseignant(e) pour être autorisé(e) à faire l'enregistrement. Vous trouverez le formulaire **ICI**, ainsi que sur les WikiPsy des étudiants et des enseignants du Département de psychologie.

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Tous les ateliers des Services à la vie étudiante	https://vieetudiante.umontreal.ca/catalogue-vie-etudiante
Aide en français	https://francais.umontreal.ca/soutiller-en-francais/guides-et-outils-pratiques/
Aide à l'apprentissage	https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/aide-apprentissage
Citer ses sources – styles et logiciels (guide)	https://bib.umontreal.ca/citer/comment-citer
Services du réseau des bibliothèques de l'UdeM	https://bib.umontreal.ca/services

(suite – page suivante)

Intégrité, fraude et plagiat

À l'Université de Montréal, le plagiat est sanctionné par le règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat. La personne étudiante a la responsabilité de connaître les règlements universitaires.

Règlements disciplinaires sur le plagiat et la fraude	Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude (1er cycle) Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude (cycles supérieurs)
Directives sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg) à l'Université de Montréal	Directive UdeM - Utilisation de l'intelligence artificielle Sauf avis contraire, les personnes étudiantes doivent tenir pour acquis que **l'utilisation de l'intelligence artificielle générative n'est pas autorisée** pour la production des travaux, examens, rapports, ou tout autre type d'évaluation et pourrait être reconnue comme étant une fraude ou du plagiat. Les personnes étudiantes pourraient être tenues d'expliquer le processus de réalisation de leurs travaux.
Tout sur l'intégrité, la fraude, et le plagiat	http://integrite.umontreal.ca/
Propriété intellectuelle **Notes de cours et autre matériel pédagogique**	À titre de rappel, le Département de psychologie tient à souligner qu'il est formellement interdit de reproduire, distribuer ou publier tout matériel pédagogique (p. ex. notes de cours, exemples de travaux, préparations aux examens, etc.) produit par une personne enseignante, superviseure ou auxiliaire d'enseignement, ou tout ce qui a trait aux évaluations dans les cours. Par exemple, le matériel pédagogique ne doit jamais être partagé sur des sites tels que Studocu ou autres sites internet du même genre.

Code de vie du Département de psychologie et Respect de la personne

À l'Université de Montréal, le harcèlement, la discrimination, le racisme et les violences à caractère sexuel sont proscrits.

En outre, le Département de psychologie, en collaboration avec ses Associations étudiantes, s'est doté d'un **Code de vie**. Le code de conduite vise à se doter de principes qui devraient guider les interactions entre les individus. Il a pour objectif premier de favoriser un climat et milieu propice aux études et au travail. Le code est organisé autour des trois principes directeurs suivants :

1) Respect envers les personnes et les lieux
2) Assumer ses responsabilités
3) Faire preuve d'ouverture d'esprits, d'autocritique et de tolérance

Il est attendu que ce code de conduite soit lu et respecté par toutes les personnes de la communauté départementale (personnes étudiantes, enseignantes et employées).

Politique universitaire	Politique visant à favoriser un milieu de travail, d'études et de vie empreint de respect et exempt de toute forme d'incivilité, de harcèlement, de discrimination et de racisme
Bureau du respect de la personne	https://respect.umontreal.ca/accueil/

GRILLE DE CONVERSION DES NOTES À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Dans chaque cours, le résultat final en pourcentage sera transformé selon le barème reproduit dans la grille de conversion. À chaque pourcentage correspondent une lettre et sa valeur numérique. C'est cette valeur numérique qui sert au calcul de la moyenne de groupe. **Avant de faire la conversion en lettre, la note numérique finale doit être arrondie à l'entier le plus près**.

Premier cycle	Résultat final en pourcentage (%)	Notation		Cycles supérieurs
		Lettre	Points	
Excellent	90-100	A+	4,3	Excellent
	85-89	A	4,0	
	80-84	A-	3,7	
Très bon	77-79	B+	3,3	Bon
	73-76	B	3,0	
	70-72	B-	2,7	
Bon	65-69	C+	2,3	Passable
	60-64	C	2,0	
	57-59	C-	1,7	Échec
Passable	54-56	D+	1,3	
	50-53	D	1,0	
Faible (échec)	35-49	E	0,5	
Nul (échec)	0-34	F	0	

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE CONCERNANT LE BARÈME SUCCÈS OU ÉCHEC (S/E)

À tous les cycles d'études, pour tous les cours et stages dont le barème de notation est Succès (S) ou Échec (E), l'étudiant(e) doit être en succès dans chacune des modalités d'évaluation prévue au plan de cours.

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE STANDARDISATION DES NOTES AU PREMIER CYCLE

Sauf exception, au premier cycle, dans les cours de 30 étudiants et plus, la moyenne finale de groupe doit se situer entre **65.0% et 79.0%** inclusivement, une fois le barème de conversion appliqué.

Si la moyenne finale des notes est inférieure à 65.0% ou supérieure à 79.0% dans un cours donné, des mesures de correction s'appliquent obligatoirement. Il faut alors respectivement ajouter ou enlever à chaque étudiant le nombre de points (sur 100) tout juste nécessaire pour que la moyenne de groupe atteigne 65,0% ou ne dépasse pas 79,0%.

Si toutefois la distribution des notes s'éloignait trop de la courbe normale, ou si la correction ci-dessus était trop importante, d'autres mesures de correction pourraient être appliquées afin que la mise en rang des étudiants soit appropriée. Par exemple, l'enseignant(e) *peut* décider de retirer d'une évaluation les questions ayant été manquées ou réussies par 90% des étudiant(e)s ou plus, puisque la validité des questions pourrait alors être mise en cause. Les autres questions de l'évaluation voient alors leur pondération augmenter proportionnellement.

La politique ne s'applique pas aux cours de service (offerts exclusivement dans d'autres départements ou facultés, et cours de niveau collégial PSY19XX). Aussi, en raison de leur composante pratique, **les cours suivants sont exclus de la politique de standardisation**, peu importe le nombre de personnes inscrites au cours :

- Cours obligatoires des cheminements honor (baccalauréats en psychologie et en neuroscience cognitive)
  - PSY40001/PSY40002
  - PSY6028, PSY6022, PSY6913
- Stages d'initiation à la psychologie 1 et 2 (PSY3298 et PSY3299)
- Méthodes et techniques d'entrevue (PSY3129)
- Analyses quantitatives en psychologie 2 (PSY3204)
- Laboratoires (PSY2007, PSY3008, PSY3009, NCM2200)